Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à appui de la participation des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) aux travaux du Conseil des droits de l'homme) présente ses compliments aux missions permanentes des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement à Genève et New York et a l'honneur de les informer que l'échéance du Programme de bourses 2020 est le **1er juin 2020**.

Le Fonds d'affectation spéciale volontaire pour l'assistance technique a été créé en application de la résolution 19/26 du Conseil des droits de l'homme adoptée le 23 mars 2012 (copie jointe). Depuis sa mise en service en 2014, vingt et un fonctionnaires des PMA/PEID ont participé au programme de bourses. En 2020, le Fonds d'affectation spéciale accordera **un maximum de huit (8) bourses dans le monde**. De plus amples informations sur le Fonds d'affectation spéciale sont disponibles sur le site Web suivant: www.ohchr.org/sidsldc.

Conformément au mandat du Fonds d'affectation spéciale, les PMA et les PEID sont invités à désigner un responsable gouvernemental, au niveau des experts, qui travaille dans le domaine des droits de l'homme depuis au moins deux ans dans la capitale ou dans leur mission permanente à New York. La priorité sera accordée aux **PMA et aux PEID qui n'ont pas encore bénéficié du Fonds d'affectation spéciale et qui n'ont pas de mission permanente à Genève. Les candidatures féminines sont fortement encouragées**.

Le fonctionnaire désigné devra suivre l'intégralité du Programme de bourses, qui devrait durer au maximum 11 semaines, de septembre à novembre 2020. Dates provisoires: 9 septembre - 13 novembre 2020 (des dates précises seront fixées ultérieurement).

**Portée de la couverture financière**

Le Fonds d'affectation spéciale soutient financièrement le boursier sélectionné **sous la forme d'une allocation mensuelle pour la durée du programme de bourses (maximum de 11 semaines** [**https://www.un.org/development/desa/fellowship/stipend-rates/**](https://www.un.org/development/desa/fellowship/stipend-rates/)**) et couvre le coût d'un billet aller-retour en classe économique** (sur la base des règles des Nations Unies applicables aux voyages).

Le Fonds d'affectation spéciale ne couvre pas les frais d'assurance maladie ou autres dépenses, y compris les dépenses personnelles, pendant le séjour du boursier à Genève.

**Le boursier est responsable de l'obtention de tout visa nécessaire et de l'assurance maladie. Il/elle est également responsable de l'organisation de son propre logement à Genève et de la prise en charge des dépenses y afférentes à partir de l'allocation mensuelle. Le Secrétariat du Fonds ne sera pas en mesure d'aider à trouver un logement à Genève.**

**Admissibilité et qualifications**

En règle générale, **seul un fonctionnaire d'un PMA/SIDS** basé dans son pays d'origine est éligible. Au moment de la demande, le candidat doit avoir:

* Diplôme universitaire supérieur en droit, en sciences politiques, en relations internationales ou dans une discipline connexe. Une expérience pertinente importante peut être envisagée au lieu d'un diplôme universitaire supérieur.
* Un minimum de 2 ans d'expérience dans le domaine des droits de l'homme au sein du gouvernement de son pays d'origine. Une expérience des processus intergouvernementaux est un avantage.
* Maîtrise de l'anglais ou du français. **L'attention des candidats est appelée sur le fait que si l'interprétation est toujours assurée lors des séances officielles du Conseil des droits de l'homme, les séances officieuses et les consultations officieuses sur les projets de résolution se déroulent sans interprétation et normalement en anglais seulement.**

Le candidat doit également s'engager à partager les connaissances et l'expérience acquises pendant la bourse avec ses collègues du gouvernement.

Seuls les candidats retenus seront informés de la décision finale d'ici la **mi-juillet 2020**.

**Comment faire acte de candidature?**

Les candidats intéressés et qualifiés doivent soumettre leur candidature par l'intermédiaire de leur mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (le cas échéant), accompagnée des documents suivants:

1. Le formulaire de demande dûment rempli (que l'on peut consulter en ligne à l'adresse <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/TrustFund/Pages/Apply.aspx>);
2. Une lettre officielle ou une note verbale officielle appuyant la candidature d'un représentant du gouvernement (copie ci-jointe);
3. Certificat d'achèvement du [cours d'apprentissage en ligne](https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/TrustFund/Pages/Tool.aspx) du Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA et les PEID. Lien vers le cours obligatoire de formation en ligne: <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/TrustFund/Pages/Tool.aspx>;
4. Une copie scannée du passeport du candidat. Le passeport doit être valide pendant **au moins six mois après leur retour dans leur pays d'origine**.
5. Un curriculum vitae détaillé en anglais ou en français (formats pdf et word);
6. Une lettre de motivation personnelle expliquant les actions concrètes de suivi qui seront entreprises au retour dans la capitale (deux pages maximum);
7. Indiquez si le candidat a besoin ou non d'un visa Schengen (remplissez le dossier ‘Informations sur les visas’);
8. Photographie du candidat en format jpeg.

**Avis important: Uniquement les dossiers complets (8 documents énumérés ci-dessus) envoyées par courrier électronique avant le 1er juin 2020 seront examinées** par le Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale. Les candidatures doivent être envoyées à: [sidsldc@ohchr.org](mailto:sidsldc@ohchr.org) et [registry@ohchr.org](mailto:registry@ohchr.org) en mentionnant la référence suivante dans l'objet du message électronique: Programme de bourses en faveur des PMA et des PEID 2020: (nom de votre pays), (nom du délégué).

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à appui la participation des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) aux travaux du Conseil des droits de l'homme) saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement à Genève et à New York les assurances de sa haute considération.

Genève le 9 décembre 2019

Pièces jointes:

* Résolutions 19/26 et 34/40 du Conseil des droits de l'homme
* Exemple de note verbale approuvant la désignation du représentant du gouvernement

cc: Mission permanente de la République des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et Président en exercice du Comité des petits États insulaires en développement du Pacifique (PSIDS) ([mission@fijiprunog.ch](mailto:mission@fijiprunog.ch))

Mission d'observation permanente de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York ([cari.per.obs.un@gmail.com](mailto:cari.per.obs.un@gmail.com))

Délégation permanente de l'Union africaine auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève ([au-geneva@africa-union.org](mailto:au-geneva@africa-union.org))